

BAZOCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026 – 10H30

L'An Deux Mil Vingt Six, le vingt et un mars à dix heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

Étaient présents : M. Laurent MILLET, Maire, M. Christian DEHAUDT, Mme Laurence LOUIS, M. David RENAUD, Adjoint, M. Jean Claude PIVARD, Mmes Brigitte DOUET, Benoîte VALLIN, Mrs Alain TABART, Michel GOUIN, Mmes Anne Marie NIYONZIMA, Jocya BOUVIER, M. Philippe CHESNAY, Mmes Céline MONGIN, Angélique LAMY et M. Mickaël ANQUETIL.

Était Absent :

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 11 mars 2026.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. Mickaël ANQUETIL

DÉLIBÉRATION 2026-21-03-01
5- ELECTION ET VIE POLITIQUE
5.6- EXERCICE DES MANDATS LOCAUX
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2113-1 et L2122-2,
- Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE : la création de trois postes d'adjoints.

DÉLIBÉRATION 2026-21-03-02
7- FINANCES LOCALES
7-1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget 2026,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire des communes de 500 à 999 habitants à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 21 mars 2026.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur David RENAUD informe le Conseil municipal de la 10^{ème} édition de la Fête du court métrage le 28 et 29 mars à la bibliothèque George Sand.
- Madame Benoîte VALLIN informe le Conseil municipal qu'il y aura un concert à l'église de Courtoulin le dimanche 26 avril ainsi qu'une visite chantée du jardin de Milan.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 23/03/2026

Le Maire, Laurent MILLET



Le secrétaire de séance, M. Mickaël ANQUETIL

